



Légifrance



Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Donne accès au droit national en vigueur, aux publications officielles, au droit et à la jurisprudence de l'UE, au droit international, aux textes relatifs à la loi (rubrique « Autour de la loi »), à la CNIL.

Pour y accéder, connexion à l'ENT ➡ « Bibliothèques » ➡ Bases de données A-Z : chercher Legifrance



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Informations de mises à jour

Gestion des cookies

Nous contacter

Activer l'aide sur la page

**DROIT NATIONAL
EN VIGUEUR**

**PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

**AUTOUR
DE LA LOI**

Droit et jurisprudence
de l'Union européenne

Droit
international

Autour de la loi

CODIFICATION

LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

AUTORITÉS INDÉPENDANTES

ENTREPRISES

GUIDE DE LÉGISTIQUE

SVA "SILENCE VAUT ACCORD"

» Droit national en vigueur » Textes consolidés » LOI n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère ...

Effectuer une recherche dans :



Tous les contenus



Dans tous les champs



Ex. : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés



RECHERCHE AVANCÉE

- ♦ La **recherche simple** : auto-complétion et derniers textes en vigueur en tête des résultats.
- ♦ La **recherche avancée** : pour croiser différents critères de recherches entre eux grâce aux opérateurs ET, OU et affiner sa recherche par contenus.

A noter :

- ♦ Bouton « Activer l'aide sur la page » pour bénéficier d'une aide contextuelle.
- ♦ Bouton « Informations de mises à jour » : périodicité de l'alimentation des différents fonds.
- ♦ Recherche à partir d'une référence (n° d'article, NDR).
- ♦ Recherche à partir de mots clés : sur le texte intégral du document à partir de 1990 ; avant cette date, recherche dans les mots clés associés ou sur le titre.
- ♦ Accentuation et casse n'ont pas d'incidence. Singulier/pluriel, masculin/féminin sont gérés implicitement.
- ♦ La recherche tronquée *, à droite ou à gauche de la racine, est possible dans les champs spécifiques tels que : les numéros de textes, NDR, numéros d'articles, titres et contenus de textes... Exemple : "125-*
- ♦ Pour un texte de loi : « ChronoLégi » indique les modifications successives.
- ♦ Veille sur le sommaire du JO par mail

Contact : scd-formations@umontpellier.fr